



Pv inspection du travail partie civile

Par **benoit59**, le **29/11/2008** à **18:52**

Bonjour à tous,
J'expose ma situation.

Suite à la vente en juillet 2006 de la société(X) à la société (Y).
je travaillais dans la société (X) et étant salarié
protégé, (nous sommes 24 salariés protégés en tout), ma société a demandé à l'inspection du
travail l'autorisation du transfert de mon contrat et des autres IRP.

L'inspection refuse le transfert des irp.
'Appel' de mon employeur auprès du Ministère du travail.

Reponse du ministere :refus du travail des 24 salaries protégés.

Appel de ma societe au tribunal administratif : en cours de jugement.

Je travaille actuellement dans la société (Y) grace à un contrat de
détachement renouvelé tous les 6 mois.

La société (X) possède plusieurs entrepots à niveaux national.

voila brievement l'historique de ma situation.

Par contre, lors des dernieres elections, ma société (X), ne nous a pas
permis de nous représenter sur une liste, ni de voter. nous n'avons

pas été prevenu, donc pas pu denoncer les elections.

Des courriers ont ete echange entre les IRP et l'inspection du travail dans le but de dresser un PV à ma société (X).

J'ai recu un courrier de l'inspection du travail me disant que le PV a été enregistrer par le parquet de Lille.

Je peux si je le souhaite, informer le procureur de la république de me porter partie civile en me rapprochant du greffe correctionnel du TGI de Lille.

Je ne connais pas le contenu du PV, mais je pense qu'il doit y avoir un paragraphe concernant les elections.

Mon entreprise (X) sera sanctionné financièrement ???
est ce je pourrais reclamer un prejudice pour le fait de ne pas avoir pu voter ???

excusez moi de la longueur du message par avance merci